

1112246601

DATE DEPOT :	2011-12-28
NUMERO DE DEPOT :	2011R122792
N° GESTION :	1998B06192
N° SIREN :	418467924
DENOMINATION :	PROFIRST FRANCE
ADRESSE :	15 R DE LA PAIX 75002 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/12/20
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

98B6192

PF du 20/12/11 ; CR (au 31/12) - RS

06

PROFIRST FRANCE
SARL au capital de 38.112,25 Euros
Siège social : 15, rue de la Paix 75002 - PARIS
418 467 924 RCS PARIS

GTC DE PARIS
I M R
28 DEC. 2011
172782 N° Dépôt

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze et le vingt décembre, à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social de la société 15, rue de la Paix, 75002 PARIS, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

La société PROFIRST International, propriétaire de Représentée par M. Bruno PANI	1.873 parts
Monsieur Bruno PANI, gérant, propriétaire de	1 part
Madame Ronane HOET, propriétaire de	1 part
La société JP BRAUD SARL, propriétaire de Représentée par Monsieur Jean-Philippe BRAUD	625 parts
Total des parts présentes ou représentées : en pleine propriété, sur les 2.500 parts composant le capital social.	2.500 parts

Monsieur Bertrand VACHON, représentant la société VACHON et Associés, Commissaire aux comptes est absent et excusé.

Monsieur Jean-Philippe BRAUD préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion de la gérance,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions statutaires, légales et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice ayant débuté le 1er Juillet 2011.
- Modification des statuts
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, décide d'abréger de six mois la durée de l'exercice social en cours. Cet exercice, qui a débuté le 1er juillet 2011 s'achèvera le 31 Décembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier en conséquence les statuts comme suit :

L'article 6 sera libellé ainsi :

« Article 6– Exercice Social

L'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROIZIEME RESOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

Le président de séance

Les associés